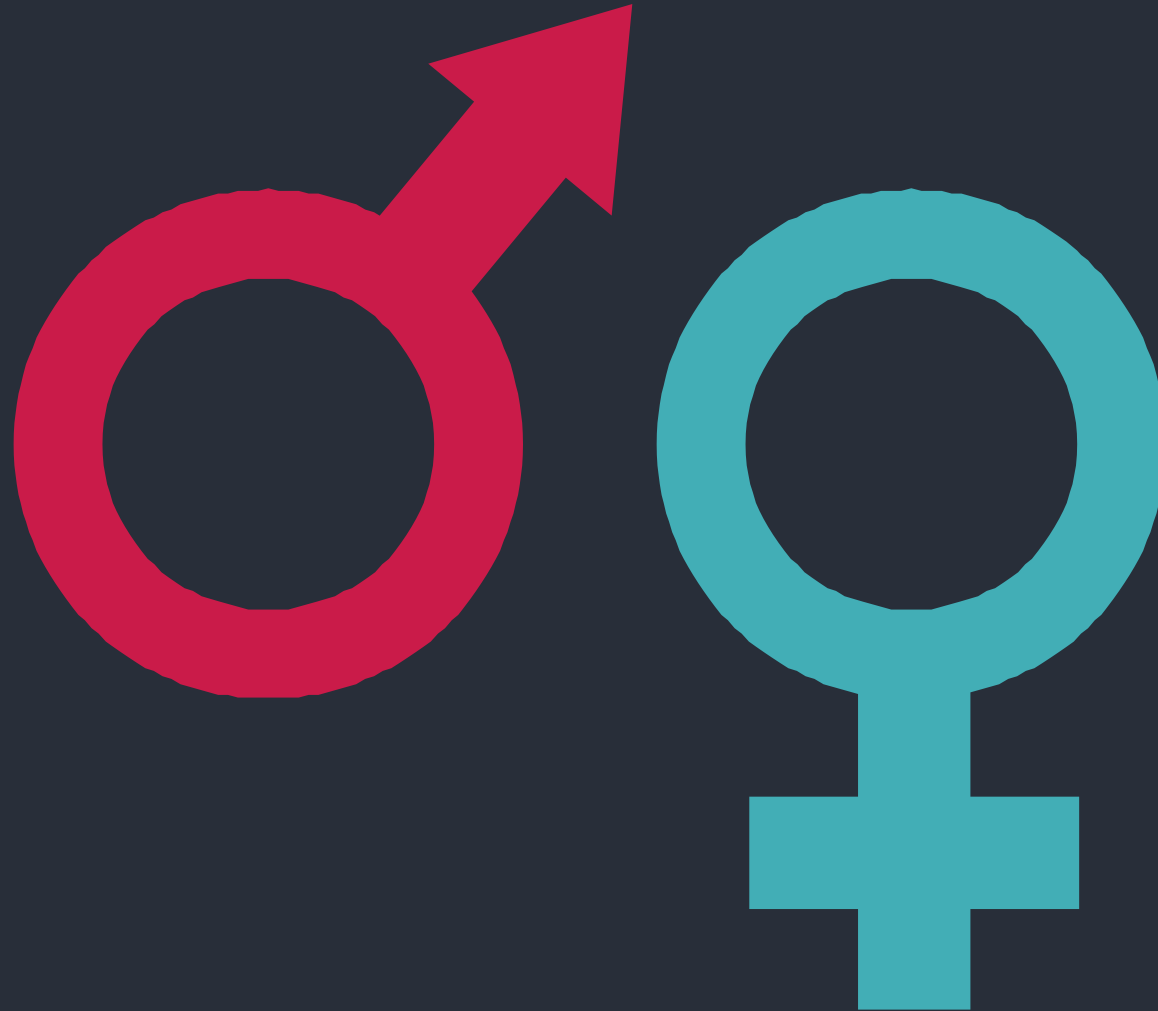


LA PARITÉ POLITIQUE

Droit électoral – 18 mai 2020

1

Kenza
BALAOUANE



Alexandre
FLANDRIN

LA **PARITÉ** CONSISTE EN UNE
REPRÉSENTATION ÉGALE
ENTRE DEUX GROUPES,
HOMMES ET FEMMES EN
L'OCCURRENCE.

EN POLITIQUE, L'OBJECTIF
EST DE TENDRE VERS
L'**ÉGALITÉ** EN NOMBRE DE
SIÈGES ET DE POSTES
OCCUPÉS PAR LES FEMMES
ET LES HOMMES DANS LES
INSTITUTIONS POLITIQUES

Historique de la parité en France

Droit de vote des femmes

21 avril 1944, ordonnance du général de Gaulle : *“Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes”*

1944

Premières femmes députées

21 octobre 1945, 33 femmes sont élues députées (5,6% des députés) lors des élections constituantes

1945

Secrétariat d'État à la Condition féminine

L'écrivaine Françoise Giroud, première titulaire du poste, propose 85% maximum d'élus d'un même sexe aux municipales

1974

Amendement Halimi

La députée Gisèle Halimi propose un seuil de 75% d'élus d'un même sexe aux municipales, adopté. Le Conseil Constitutionnel censure

1982

Au pouvoir citoyennes

F. Gaspard, C. Servan-Schreiber et A. Le Gall publient un ouvrage appelant à une lois sur la parité en politique

1992

Observatoire de la parité

Création de l'Observatoire de la parité par Jacques Chirac, comportant 33 membres nommés

1995

Manifeste pour la parité

10 femmes de gauche et de droite signent une tribune dans L'Express pour défendre la parité, sont S. Veil, E. Cresson et Y. Roudy

1996

Révision Constitutionnelle #1

Article 3 de la Constitution : *“La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ”*
Modification de l'Article 4

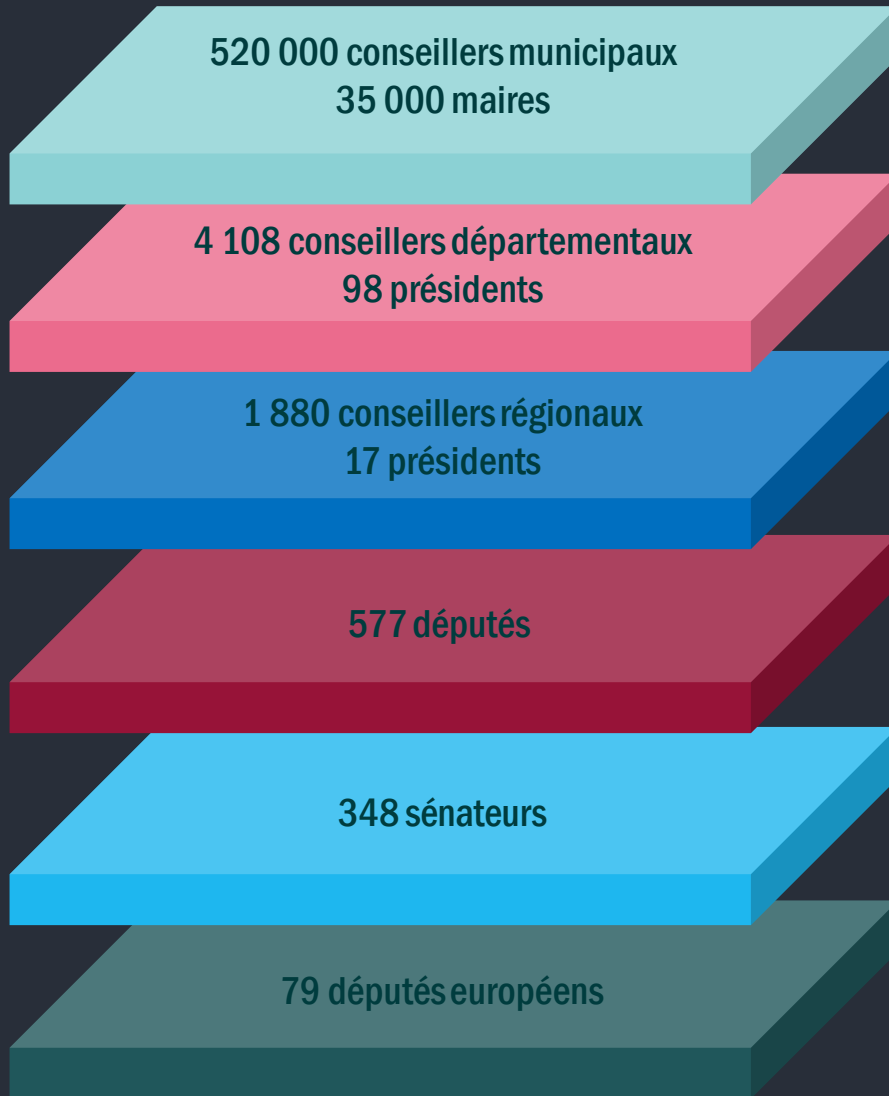
1999

Révision Constitutionnelle #2

Le principe de parité est désormais inscrite dans l'Article Premier de la Constitution française

2008

Différentes dispositions pour différents types de scrutins



1

Élections municipales
Scrutin de liste

2

Élections départementales
Scrutin binominal

3

Élections régionales
Scrutin de liste

4

Élections législatives
Scrutin uninominal

5

Élections sénatoriales
Scrutin de liste

6

Élections européennes
Scrutin de liste

La parité selon les scrutins en France

Élections municipales

Loi

Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013

Nouveautés

Les règles de parité s'appliquent aux listes de candidats aux élections municipales. Ces listes doivent respecter une stricte alternance homme/femme. Les règles de parité s'appliquent aussi à l'élection des adjoints au sein du conseil municipal et à la liste des candidats conseillers communautaires.

Répartition actuelle des conseillers municipaux par genre



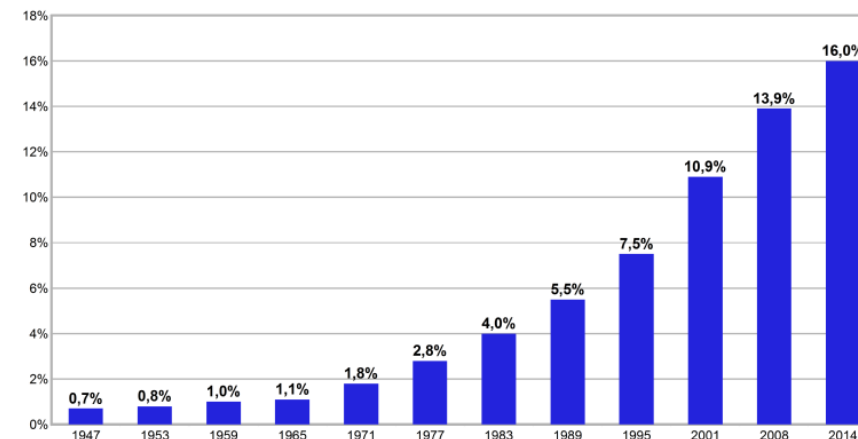
60%



40%

...mais

Évolution du pourcentage de femmes maires en France



La parité selon les scrutins en France

Élections départementales

Loi

Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013

Nouveautés

Les candidats doivent se présenter en binôme et être de sexe différent. Chaque candidat au sein d'un binôme a un remplaçant et le remplaçant doit être de même sexe que son candidat. Chaque membre du binôme a donc son propre remplaçant qui ne peut en aucun cas remplacer l'autre membre du binôme.

Les candidatures ont donc été présentées pour les élections de mars 2015 en binôme, constitué d'une femme et d'un homme.

Répartition actuelle des conseillers départementaux par genre

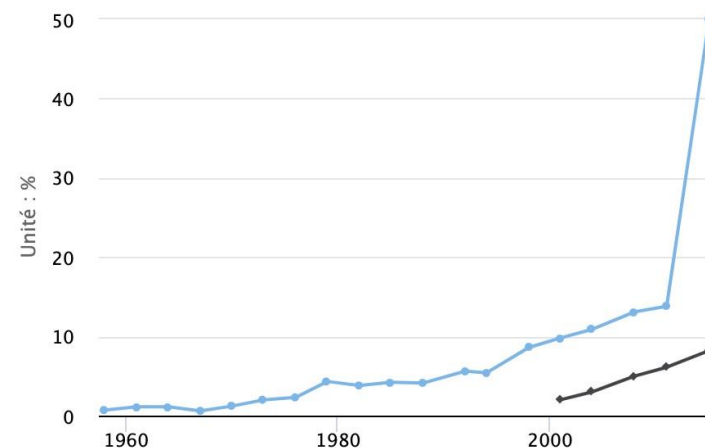


50%



50%

Les femmes dans les conseils généraux puis départementaux



—●— Part des femmes conseillères départementales
—◆— Part des femmes présidentes de conseils départementaux
* Données pour les présidences disponibles à partir de 2001.
Source : ministère de l'Intérieur, Insee - © Observatoire des inégalités

La parité selon les scrutins en France

Élections régionales

Lois

Loi du 6 juin 2000

Loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007

Nouveautés

Impose l'alternance stricte femmes-hommes sur les listes aux élections européennes et aux élections sénatoriales à la proportionnelle ainsi qu'une alternance par tranche de six candidats aux élections municipales et régionales.

Répartition actuelle des conseillers régionaux par genre

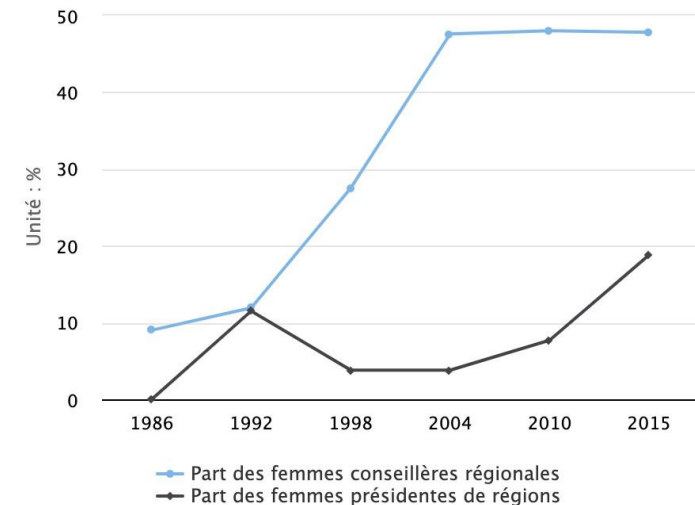


52%



48%

Les femmes dans les conseils régionaux



Source : ministère de l'Intérieur © Observatoire des inégalités

La parité selon les scrutins en France

Répartition actuelle des députés par genre

Élections législatives



61%

Loi



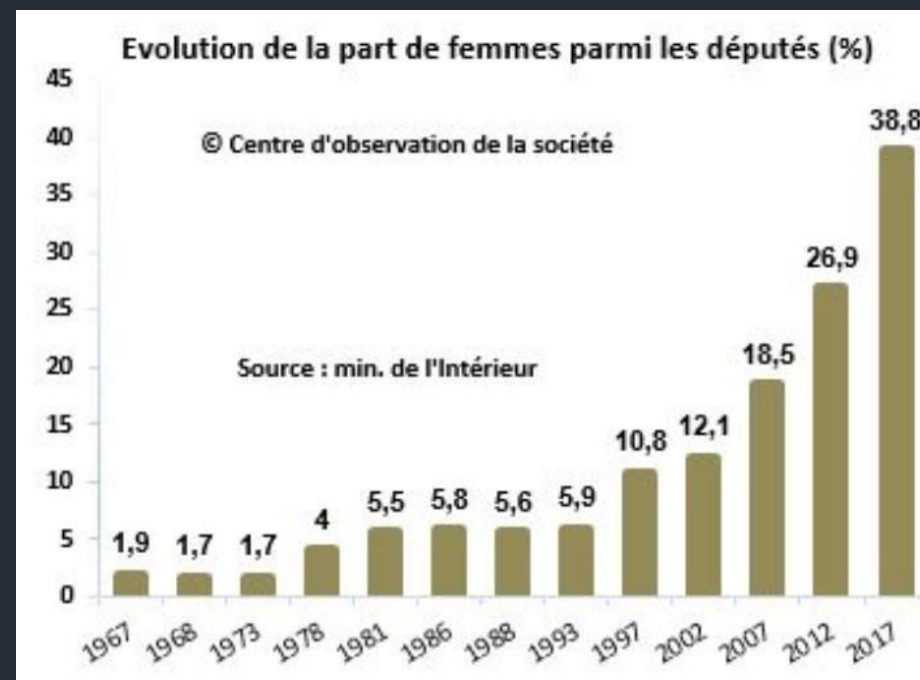
39%

Pour les élections législatives, la loi prévoit une égalité facultative

: les partis qui ne présentent pas 50% de candidats de chaque sexe doivent

payer une amende (la pénalité est en fait déduite de la première partie du

financement public).



La parité selon les scrutins en France

Élections sénatoriales

Loi

Loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs

Nouveautés

- L'application du scrutin de liste permet une alternance femme-homme dans les listes de candidats, pour les départements qui élisent au moins trois sénateurs (ce qui représente au moins 73 % des sièges), au lieu de quatre auparavant ;
- L'introduction d'une obligation de parité (alternance femme-homme) dans la composition des listes de candidats à l'élection des délégués des conseils municipaux et suppléants, dans les communes de 1 000 habitants et plus, en vue de féminiser le collège électoral des sénateurs/sénatrices

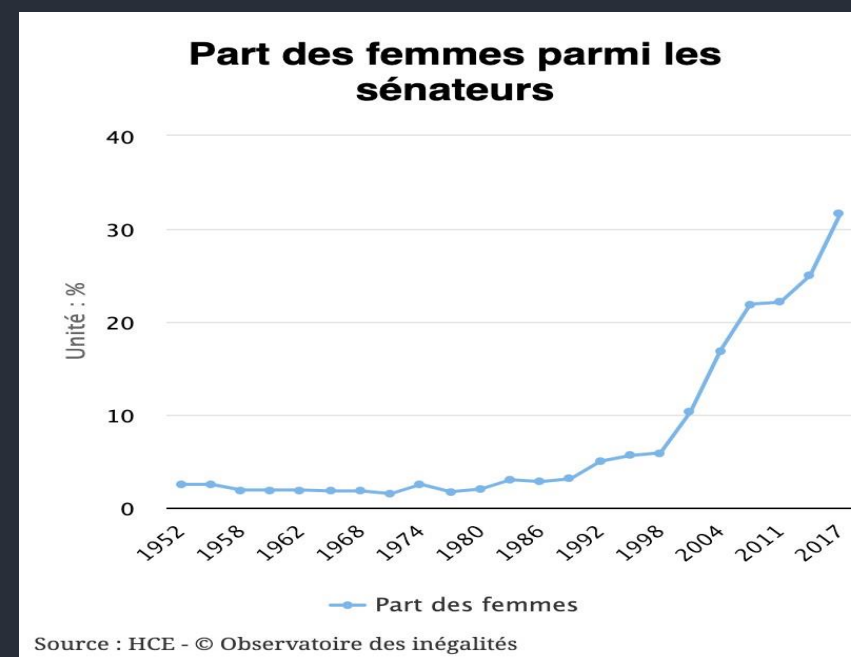
Répartition actuelle des sénateurs par genre



68%



32%



La parité selon les scrutins en France

Élections européennes

Loi

Loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives a imposé l'alternance stricte femmes-hommes sur les listes aux élections européennes

Répartition actuelle des députés européens français par genre



- 2004 : 34 femmes sur 78 eurodéputés français
- 2009 : 32 sur 72
- 2014 : 32 sur 74
- 2019 : 39 sur 79

Quels sont les trois pays avec les plus de femmes à la chambre basse ?

01

Rwanda



49/80 (61,3%)

02

Cuba



322/605 (53,2%)

03

Bolivie



69/130 (53,1%)

Quels sont les trois pays avec les parlements les plus paritaires ?

01

Andorre



14/28 (50% pile !)

02

Suède



166/349 (48%)

=

Mexique



241/500 (48%)

Suède

15



“Modèle suédois”

Le pays est régulièrement cité comme un modèle pour la condition féminine (politique mais aussi sociale)

Droit de vote des femmes en 1921



Riksdag

48% de femmes en 2020
40% dès 1994, record du monde à l'époque



Conseils locaux

48% de femmes aux Conseils généraux
41% aux conseils communaux
Similaire à la France



Gouvernement

Gouvernement Löfven (soc-dem) actuellement paritaire (12 femmes, 11 hommes)



Arabie Saoudite

16



Jusqu'en 2015

Les femmes n'ont ni le droit de vote, ni le droit d'éligibilité



Depuis 2015

Les femmes ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, seules élections du Royaume

14 femmes élues conseillères municipales sur 2000



Majlis al Shura

30 femmes sur 150 depuis 2013, mais les parlementaires sont nommés par le roi et non élus



Postes politiques importants

Aucune femme dans l'exécutif, aucune gouverneure